

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway, tenue au lieu ordinaire des séances, au 507, Route 108 Ouest, le **4 octobre 2022** à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Linda Bouchard
Siège #2 - Renald Béliveau
Siège #3 - Richard Boivin
Siège #4 - Réal Cameron
Siège #5 - Réjean Boulanger
Siège #6 - Rachelle Audet

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Réjean Boulanger. Lynda Fillion, directrice générale et greffière-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire suppléant déclare la séance ouverte. Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 # 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux, la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway sera devant public.

2022-10-219

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022
- 4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 4.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du 6 septembre 2022
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1 - Sécurité incendie
 - 6.1.1 - Niveau des réservoirs incendie
 - 6.2 - Sécurité civile
 - 6.3 - Autres (fourrière)
- 7 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT
 - 7.1 - Rapport des tests d'eau potable
 - 7.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées
- 8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES
- 9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME
- 10 - LOISIRS - CULTURE
 - 10.1 - Résolution demande contribution 2023 de 1500. \$ du Comité bibliothèque de Stornoway
- 11 - LÉGISLATION
 - 11.1 - Dépôt du rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021
 - 11.2 - Avis de motion du projet de règlement n°2022-536 modifiant le règlement n°2010-452 fin de modifier les usages de la zone A-17
 - 11.3 - Avis de motion du projet de règlement n° 2022-537 relatif à l'occupation du domaine public

11.4 - Avis de motion et dépôt du règlement 2022-535 qui remplace et abroge le règlement n° 2019-515 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation à l'égard de certains secteurs de la municipalité

11.5 - Dépôt de l'avis de conformité du règlement n° 2022-534 modifiant le règlement de zonage n° 2010-452 afin d'autoriser l'usage loisir et culture à la zone A-19

12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

12.1 - Comptes à payer au 4 octobre 2022

12.2 - Dépenses récurrentes du mois de septembre 2022

12.3 - Rapport de la petite caisse au 3 octobre 2022

12.4 - Résolution pour transférer du compte Avantage Entreprise 0300177-ET1 AU compte 0300177-EOP Épargne avec opérations 100 000. \$ pour le paiement des factures à payer au 4 octobre 2022

12.5 - Résolution paiement facturation progressive RCGT de 4024.13 \$

12.6 - Résolution pour autoriser 100. \$ à la demande de partenariat financier par le Magazine ZigZag pour la 11e édition

12.7 - Résolution d'embauche d'Hélène Patry comme adjointe administrative

12.8 - Résolution pour autoriser la formation d'un comité sur l'accès à l'information et nommer les membres du comité d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

12.9 - Résolution pour autoriser le montant réservé de 400. \$ au comité village de Noël à la suite de leur demande

12.10 - Résolution pour accepter l'insertion de livres neufs dans panier de Noël 2022 et de payer les livres qui seront insérés selon les besoins

12.11 - Résolution pour verser un don au montant 200. \$ au Club Lions de Stornoway pour la fête des enfants de Noël 2022

12.12 - Résolution pour verser une contribution au Conseil Sport Loisirs de l'Estrie

12.13 - Résolution pour planifier un repas de Noël avec les employés municipaux

12.14 - Résolution d'appui favorable à une demande de subventions pour projets communautaires pour les aînés pouvant atteindre 25 000.\$.

12.15 - Résolution pour autoriser l'achat d'un frigidaire neuf pour la cuisine du centre communautaire à la suite du bris frigidaire actuel

12.16 - Résolution pour autoriser l'achat de quatre couvres-bollards de la borne électrique

12.17 - Résolution pour autoriser la directrice générale à demander des soumissions pour l'achat de l'équipement nécessaire pour organiser un bureau en télétravail et de présenter les factures à la MRC du Granit au Fond d'aide Covid -19 pour un remboursement pouvant aller jusqu'à 6000. \$ offert à chacune des municipalités de la MRC

13 - RÉSEAUX ROUTIERS

13.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie

13.2 - Résolution pour payer la facture d'Excavation Bolduc-2ième versement déboursé progressif et demandé le dépôt au compte

14 - TECQ 2019-2023

15 - CORRESPONDANCE

16 - VARIA

16.1 - Ajout

16.2 - Ajout

16.3 - Ajout

17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS

- 17.1 - Voirie - Réjean Boulanger
- 17.2 - Bibliothèque - Linda Bouchard
- 17.3 - Transautonomie - Réal Cameron
- 17.4 - Conseil d'établissement d'école - Linda Bouchard
- 17.5 - Loisirs - Richard Boivin
- 17.6 - Famille et aînés - Réal Cameron
- 17.7 - SDE du Granit - Réjean Boulanger
- 17.8 - Sécurité civile, Croix-Rouge - Renald Béliveau
- 17.9 - Comité de développement - Linda Bouchard
- 17.10 - COGESAF - Sacha Simoneau-Roy
- 17.11 - Parc Stornoway - Réal Cameron
- 17.12 - Parc Frontenac - Martine Brouard
- 17.13 - Village-relais - Rachelle Audet
- 17.14 - Art, Culture et Tourisme - Rachelle Audet
- 18 - MOT DE LA MAIRESSE
- 19 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tout le monde confirme avoir reçu une copie. Une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par Réal Cameron

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022

La directrice générale fait le suivi du conseil ordinaire du mardi 6 septembre 2022.

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2022-10-220

4.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du 6 septembre 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 septembre 2022 dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune explication supplémentaire n'est demandée;

Il est proposé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 - Sécurité incendie

6.1.1 - Niveau des réservoirs incendie

Les prochaines mesures seront prises en novembre.

6.2 - Sécurité civile

6.3 - Autres (fourrière)

7 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT

7.1 - Rapport des tests d'eau potable

7.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées

Aucun rapport

8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES

9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME

10 - LOISIRS - CULTURE

2022-10-221

10.1 - Résolution demande contribution 2023 de 1500. \$ du Comité bibliothèque de Stornoway

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway soutient les organismes de la municipalité de Stornoway;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de la bibliothèque demande une aide financière de 1500.00 \$ pour l'année 2023;

Il est proposé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal accorde l'aide financière demandée pour le montant 1500.00 \$;

Que le montant soit pris à même le compte à budgéter 2023, *Comité biblio 02-702-30-970*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11 - LÉGISLATION

2022-10-222

11.1 - Dépôt du rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021

CONSIDÉRANT QUE selon l'Article 176.1 du Code Municipal, le secrétaire-trésorier doit déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur lors d'une séance ordinaire;

CONSIDÉRANT QUE Kathy Paré de Raymond Chabot Grant Thornton de Lac-Mégantic est venue déposer et commenter le rapport financier 2021;

Il est proposé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway approuve le dépôt du rapport financier 2021;

QU'une copie du rapport illustré soit mise sur le site web de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-10-223

11.2 - Avis de motion du projet de règlement n°2022-536 modifiant le règlement n°2010-452 fin de modifier les usages de la zone A-17

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY

Je, soussigné, **Renald Béliveau**, conseiller, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de RÈGLEMENT NO 2022-536 modifiant LE RÈGLEMENT DE ZONAGE No 2010-452 AFIN DE MODIFIER LES USAGES DE LA ZONE A-17

Le projet de règlement vise à:

- Modifier les usages de la zone A-17

DONNÉ À STORNOWAY

CE 4 IÈME JOUR D'OCTOBRE 2022

2022-10-224

11.3 - Avis de motion du projet de règlement n° 2022-537 relatif à l'occupation du domaine public

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère, **Linda Bouchard**, de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement #2022-537 relatif à l'occupation du domaine public.

Le projet de règlement vise à :

- Réglementer l'empiètement par un bâtiment ou autre infrastructure privée sur un terrain du domaine public;
- Réglementer la mise en place de câbles, poteaux, tuyaux, conduits et autres installations semblables;
- Réglementer un droit de passage sur un terrain du domaine public;

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un projet du règlement #2022-537 est déposé en conseil.

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

2022-10-225

11.4 - Avis de motion et dépôt du règlement 2022-535 qui remplace et abroge le règlement n° 2019-515 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation à l'égard de certains secteurs de la municipalité

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller, **Richard Boivin**, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement #2022-535 qui remplace et abroge le règlement n° 2019-515 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation à l'égard de certains secteurs de la municipalité;

Dépose le projet du règlement #2022-535 qui remplace et abroge le règlement

n° 2019-515 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation à l'égard de certains secteurs de la municipalité;

Le projet de règlement vise à limiter son application aux constructions neuves, établir la durée du programme à trois (3) ans en plus de modifier le secteur d'application du règlement afin d'y inclure tout ou partie du parc industriel situé sur le territoire de la municipalité. Les travaux de rénovations peuvent être assujettis au programme si ces travaux entraînent l'augmentation de la valeur de l'immeuble de 100 000. \$ et plus;

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un projet du règlement #2022-535 est déposé en conseil.

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

2022-10-226

11.5 - Dépôt de l'avis de conformité du règlement n° 2022-534 modifiant le règlement de zonage n° 2010-452 afin d'autoriser l'usage loisir et culture à la zone A-19

Le dépôt de l'avis de conformité du règlement no 2022-534 modifiant le règlement de zonage no 2010-452 afin d'autoriser l'usage loisir et culture à la zone A-19 a été déposé au conseil, le mardi 4 octobre 2022.

12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2022-10-227

12.1 - Comptes à payer au 4 octobre 2022

Il est proposé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'ajout de la facture de\$;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement des comptes à payer présentés, Art. 204 CM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12.2 - Dépenses récurrentes du mois de septembre 2022

Les dépenses récurrentes du mois de septembre sont incluses dans les comptes à payer.

12.3 - Rapport de la petite caisse au 3 octobre 2022

Le rapport de la petite caisse au 3 octobre 2022 est déposé. Les conseillers ont reçu une copie.

2022-10-228

12.4 - Résolution pour transférer du compte Avantage Entreprise 0300177-ET1 AU compte 0300177-EOP Épargne avec opérations 100 000. \$ pour le paiement des factures à payer au 4 octobre 2022

Il est proposé par Richard Boivin

QUE le conseil autorise le virement du compte Avantage au compte épargne avec opération le montant de 100 000. \$ pour le paiement des factures courantes.

2022-10-229

12.5 - Résolution paiement facturation progressive RCGT de 4024.13 \$

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté RCGT pour son audit 2021;

CONSIDÉRANT QUE la première phase de l'audit 2021 de RCGT est

complétée;

Il est proposé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal autorise le paiement de 4024.13\$ (taxes incluses) de la deuxième phase de l'audit 2021 de RCGT;

QUE le montant soit pris à même le compte budgété *Vérification comptable n° 02-130-00-143*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2022-10-230

12.6 - Résolution pour autoriser 100. \$ à la demande de partenariat financier par le Magazine ZigZag pour la 11e édition

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Intro-Travail et Carrefour Jeunesse-Emploi du Granit réalise le magazine ZigZag, un magazine spécialement fait pour les jeunes de 5 à 35 ans de la MRC du Granit nous envoie une demande de partenariat financier;

CONSIDÉRANT QU'ils invitent les jeunes à écrire sur une attitude ou sur une action (personnelle, familiale, collective ou autre) qui favorise la bienveillance envers les autres;

Il est proposé par Linda Bouchard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le versement d'un don de 100. \$ à l'organisme Intro-Travail et Carrefour Jeunesse-Emploi du Granit pour le magazine ZigZag, 11e édition comme Partenaire Bronze;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Subventions et dons organismes de charité n°02-110-00-990*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-10-231

12.7 - Résolution d'embauche d'Hélène Patry comme adjointe administrative

CONSIDÉRANT QU'Hélène Patry a été retenue à la suite des entrevues réalisées le 13 septembre dernier.

Il est proposé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'embauche d'Hélène Patry en remplacement de Tania Richer qui quittera ses fonctions le 14 octobre prochain.

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Rémunération dir. Gén. Et secrétaire n°02-130-00-141*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-10-232

12.8 - Résolution pour autoriser la formation d'un comité sur l'accès à l'information et nommer les membres du comité d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

MUNICIPALITÉ de Stornoway

Résolution numéro 2022-10-232

Comité – accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Considérant que la Municipalité de Stornoway est un organisme public au sens

de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

Considérant les modifications apportées à la Loi sur l'accès par la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l'accès, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Stornoway doit constituer un tel comité;

En Conséquence, **il est proposé par Renald Béliveau**

Et résolu unanimement :

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Stornoway :

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, le directeur général et greffier-trésorier;
- de l'inspecteur en bâtiment et environnement;
- de l'adjointe-administrative.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-10-233

12.9 - Résolution pour autoriser le montant réservé de 400. \$ au comité village de Noël à la suite de leur demande

CONSIDÉRANT QUE des bénévoles décorent pour Noël, un terrain appartenant à la Municipalité de Stornoway à l'intersection des Routes 108 et 161, appelé Village de Noël;

CONSIDÉRANT QU'à chaque année des pièces et des décorations de Noël fragiles et peu durables ne peuvent être réutilisées;

CONSIDÉRANT QU'un événement est organisé à l'ouverture des lumières au début décembre;

Il est proposé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le remboursement des achats effectués par les bénévoles pour le remplacement des décorations, des pièces ajoutées, etc. jusqu'à un montant de 400. \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien - autres bâtiments n°02-702-20-523*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-10-234

12.10 - Résolution pour accepter l'Insertion de livres neufs dans panier de Noël 2022 et de payer les livres qui seront insérés selon les besoins

CONSIDÉRANT QUE La Constellation du Granit avec des partenaires unissent leurs efforts afin d'insérer, dans les paniers de Noël des familles ciblées par la Banque alimentaire du Granit, des livres neufs pour les enfants âgées entre 0 et 12 ans du territoire de la MRC du Granit;

Il est proposé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le financement des livres neufs qui seront insérés dans les paniers de Noël 2022 des familles de la paroisse de Stornoway;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Subventions et dons organismes de charité n°02-110-00-990*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-10-235

12.11 - Résolution pour verser un don au montant 200. \$ au Club Lions de Stornoway pour la fête des enfants de Noël 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway soutient les organismes de la municipalité qui œuvrent dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a reçu une demande de don du Club Lions de Stornoway pour la Fête des enfants en décembre 2022;

Il est proposé par Linda Bouchard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le don au Club Lions de Stornoway de 200 \$ et la salle Henri-Rousseau gratuitement pour la Fête des enfants du 11 décembre 2022;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Subventions et dons organismes de charités n°02-110-00-990*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-10-236

12.12 - Résolution pour verser une contribution au Conseil Sport Loisirs de l'Estrie

CONSIDÉRANT QUE pour la Campagne annuelle de financement «Les amis des Jeux du Québec - Estrie» le Conseil Sport Loisir de l'Estrie nous demande une contribution financière;

CONSIDÉRANT QUE le volet Finale des jeux du Québec est l'étape ultime de ce programme permettant aux jeunes de 12 à 17 ans de vivre pour une première fois dans leur carrière, une compétition multisports de grande envergure; Exceptionnellement cette année, deux Finales provinciales auront lieu : une cet hiver, du 3 au 11 mars 2023, à Rivière-du-Loup et l'autre en été, du 21 au 29 juillet 2023, à Rimouski;

Il est proposé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le versement de 100 \$ AMI BRONZE, pour la Campagne annuelle de financement «Les amis des Jeux du Québec - Estrie» du Conseil Sport Loisir de l'Estrie;

QUE le montant soit pris dans le poste *Subventions et dons organismes de charité n°02-110-00-990*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-10-237

12.13 - Résolution pour planifier un repas de Noël avec les employés municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway célèbre le temps des Fêtes avec ses employés lors d'un repas;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway profite de ce repas des Fêtes pour tisser des liens amicaux avec ses employés;

Il est proposé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway invite ses employés à un repas des Fêtes au restaurant disponible pour recevoir les personnes, le vendredi 16 décembre 2022;

QUE le conseil municipal de Stornoway rembourse le coût du repas de ses employés seulement lors du repas des Fêtes, pour un maximum de 50 \$;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la présence des conjoints et/ou accompagnateurs de ses employés lors du repas de Noël à leurs frais;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le compte *Réceptions n°02-110-00-493*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-10-238

12.14 - Résolution d'appui favorable à une demande de subventions pour projets communautaires pour les aînés pouvant atteindre 25 000.\$.

CONSIDÉRANT QUE le Club FADOQ Rayon de soleil de Stornoway dépose une demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA);

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé permet de favoriser la participation sociale et l'inclusion des aînés et soutenir le vieillissement en bonne santé;

Il est proposé par Richard Boivin

QUE le conseil municipal de Stornoway appuie la demande de subvention du Club de l'Âge d'Or Rayon de soleil de Stornoway dans leur demande d'un abri gazébo de 20 pieds de large par 45 pieds de long afin d'appuyer la participation sociale et l'inclusion des aînés et soutenir le vieillissement en bonne santé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-10-239

12.15 - Résolution pour autoriser l'achat d'un frigidaire neuf pour la cuisine du centre communautaire à la suite du bris frigidaire actuel

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offre le service de location de la cuisine et de la salle Fernand Breton à plusieurs occasion;

CONSIDÉRANT QUE l'un des frigidaire actuels ne tient plus le degré de réfrigération nécessaire à la conservation des aliments;

CONSIDÉRANT QU'un deuxième frigidaire est nécessaire pour avoir suffisamment d'espace pour les plateaux de nourriture et autres;

Il est proposé par Richard Boivin

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un nouveau frigidaire chez Meubles Rousseau;

Adopté à l'unanimité des conseillers

2022-10-240

12.16 - Résolution pour autoriser l'achat de quatre couvres-bollards de la borne électrique

CONSIDÉRANT QUE les quatre bornes de protection devant la borne électrique sont rouillées;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de couvres-bollards permettra une meilleure protection et une économie d'entretien;

Il est proposé par Renald Béliveau

Que le conseil municipal autorise l'achat de quatre couvres-bollards pour le montant de 490.00 \$ plus taxes (563.38 \$) tel que la soumission # 4322.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2022-10-241

12.17 - Résolution pour autoriser la directrice générale à demander des soumissions pour l'achat de l'équipement nécessaire pour organiser un bureau en télétravail et de présenter les factures à la MRC du Granit au Fond d'aide Covid -19 pour un remboursement pouvant aller jusqu'à 6000. \$ offert à chacune des municipalités de la MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit a obtenu 800 100.00\$ provenant du fond d'aide COVID-19 et qu'un montant de 6000.00 \$ a été réservé pour chaque municipalité de la MRC du Granit pour lui permettre d'améliorer leur technologie et outils informatiques ou d'acheter des équipements afin de faciliter le télétravail des employés;

Il est proposé par Rachelle Audet

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder aux achats pour le montant accordé;

Adopté à l'unanimité des conseillers

13 - RÉSEAUX ROUTIERS

13.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie

Les travaux sont arrêtés pour environ deux semaines dans le rang 4 parce qu'il manquait de matériaux granulaires. Les travaux dans Hampdem et le North Hill sont complétés.

2022-10-242

13.2 - Résolution pour payer la facture d'Excavation Bolduc-2ième versement déboursé progressif et demandé le dépôt au compte

CONSIDÉRANT QUE le deuxième décompte progressif présenté par l'entrepreneur Excavation Bolduc inc. au montant de 409 655.17 \$ (taxes incluses) a été signé et recommandé pour paiement par l'ingénieur responsable du chantier de la Firme EXP;

CONSIDÉRANT QUE le présent décompte progressif inclut la retenue contractuelle de 10 % valide jusqu'à l'acceptation des travaux.

Il est proposé par Réal Cameron

QUE le conseil autorise le paiement de 409 655.17 \$ (taxes incluses) pour

payer le deuxième décompte progressif présenté par l'entrepreneur Excavation Bolduc inc. pour les travaux effectués au 15 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillers

14 - TECQ 2019-2023

15 - CORRESPONDANCE

La correspondance du mois septembre est déposée. Les conseillers désirant plus de détails pourront en obtenir une copie.

16 - VARIA

Le conteneur réservé aux citoyens de la municipalité est utilisé par des citoyens de municipalités voisines. Cet été, il y a eu l'équivalent de trois conteneurs remplis par de la tubulure acéricole par des acériculteurs des paroisses voisines, donc au frais de la municipalité de Stornoway. Il est proposé de changer les heures d'ouverture en 2023 pour seulement quatre heures, le samedi matin de 8 h 00 à midi et de payer un préposé à la réception.

16.1 - Ajout

16.2 - Ajout

16.3 - Ajout

17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS

17.1 - Voirie - Réjean Boulanger

17.2 - Bibliothèque - Linda Bouchard

Une vingtaine de personnes ont participé au 40 ième anniversaire de la bibliothèque. D'anciens vidéos des heures du conte ont été présentés. Le mois d'octobre est le mois des bibliothèques publiques. Des suggestions de lectures des maires et mairesses affiliés au réseau biblio de l'Estrie se retrouvent sur la page Facebook du réseau. La maternelle 4 et 5 ans viendront à la bibliothèque cette année pour des heures de contes.

17.3 - Transautonomie - Réal Cameron

17.4 - Conseil d'établissement d'école - Linda Bouchard

Il y a en tout 67 élèves à l'école Rose-des-Vents.

17.5 - Loisirs - Richard Boivin

17.6 - Famille et aînés - Réal Cameron

La FADOQ va recommencer les jeux intérieurs.

17.7 - SDE du Granit - Réjean Boulanger

17.8 - Sécurité civile, Croix-Rouge - Renald Béliveau

17.9 - Comité de développement - Linda Bouchard

La prochaine réunion est le 5 octobre. Deux dates à retenir pour des activités organisées par le comité de développement, le samedi 29 octobre pour la nuit des druides, visite au cimetière, soirée costumée avec la musique de Daniel Morrissette et une personne qui va raconter l'histoire au cimetière.

La prochaine activité qui sera organisée par le comité de développement, dans le cadre du sentier des écossais, est une soirée "bouchers et vin" prévu le samedi 25 février 2023.

Deux projets sont à l'étude par le comité de développement, un premier souhait serait d'avoir un CPE affilié avec celui de Lac-Mégantic et un projet de construction d'un quatre logements.

Le mandat donné à Remax pour la vente de l'immeuble de l'ancienne caisse ne sera pas renouvelé. Le comité a décidé de conserver l'immeuble pour des projets.

Les 13 et 14 septembre dernier, la mairesse et Linda Bouchard ont participé à l'évènement régional, CANTONS JASANT DC, L'ESTRIE S'ALLUME! à St-Camille. Cette activité avait pour but de réunir des acteurs et actrices du développement local et régional issus d'horizons différents afin d'offrir un espace de dialogue et réflexion sur le développement tout en mettant en valeur ce qui se fait de mieux dans nos territoires. Une maquette a été produite lors de ces journées.

17.10 - COGESAF - Sacha Simoneau-Roy

17.11 - Parc Stornoway - Réal Cameron

Le bois de chauffage a été entré. Des arbres tombés dans un sentier devront être coupés.

17.12 - Parc Frontenac - Martine Brouard

Une réunion aura lieu ce jeudi 6 octobre. C'est Réjean Boulanger qui participera à cette rencontre.

17.13 - Village-relais - Rachelle Audet

17.14 - Art, Culture et Tourisme - Rachelle Audet

18 - MOT DE LA MAIRESSE

Madame Martine Brouard, mairesse sera présente au prochain conseil des maires qui aura lieu le 19 octobre prochain. Visiter le site web de la MRC du Granit pour consulter les procès-verbaux. www.mrcgranit.qc.ca/.

19 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2022-10-243 20 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Renald Béliveau et résolu unanimement que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 54.

Réjean Boulanger,
Maire suppléant
trésorière

Lynda Fillion,
Directrice générale et greffière-

Je, Réjean Boulanger, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.